

Paris, 23 mai 2024, AFP - Avis CNCDH pour un mécanisme contraignant de régulation carcérale

La Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) juge infondé, dans un avis publié jeudi, le refus de l'exécutif d'introduire dans la loi un mécanisme de régulation carcérale, préconisé par le Conseil de l'Europe.

Au vu de la surpopulation carcérale et "de l'urgence de la situation", la CNCDH souhaite que soit inscrit dans la loi "un mécanisme de régulation carcérale qui interdise à tout établissement pénitentiaire ...) de dépasser un taux d'occupation de 100%", peut-on lire dans cet avis.

Mais, "pour le gouvernement, un tel mécanisme aggraverait le risque de récurrence, porterait atteinte à l'indépendance des juges ou encore entraînerait une rupture du principe d'égalité entre les personnes détenues", indique la CNCDH.

"Ces arguments ne sont ni fondés juridiquement ni justifiés par la réalité de terrain", et "relèvent avant tout d'un choix politique, celui de s'inscrire dans le contexte actuel d'une surcharge sécuritaire", estime l'instance consultative.

Selon les derniers chiffres du ministère de la Justice, le nombre de détenus en France a atteint un nouveau record au 1er avril, avec 77.450 personnes incarcérées, soit 4.370 de plus que l'année précédente.

Dans les maisons d'arrêt, où sont incarcérées des personnes en attente de jugement ou des condamnés à de courtes peines, la densité carcérale est de 150,4%. Elle dépasse les 200% dans 17 établissements.

Face à cette surpopulation, le Conseil de l'Europe a exprimé mi-mars sa "profonde préoccupation" et invité les autorités françaises à "examiner sérieusement et rapidement l'idée d'introduire un mécanisme national contraignant de régulation carcérale".

Cette demande a été également formulée le 13 mai par la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL).

Le gouvernement oppose son refus à ces demandes, estimant qu'un tel mécanisme "pourrait attenter au principe de l'individualisation des peines et fragiliser la sécurité publique", et porter atteinte à l'indépendance des magistrats.

Pour résorber le problème de la surpopulation, l'exécutif table sur la construction de 15.000 places de prison d'ici 2027 mais cette mesure est jugée insuffisante compte tenu de la situation actuelle, notamment par certains syndicats de surveillants qui appellent à une réforme du schéma carcéral.

Avec le Covid et le confinement du printemps 2020, le gouvernement avait pris des mesures permettant de réduire drastiquement le nombre de détenus en prison.

Pour la première fois en vingt ans, le taux d'occupation des prisons était alors passé sous la barre des 100%, avant de remonter rapidement.